

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 14 AVRIL 2015 A 19 H 30 (Salle du Conseil)**

\*\*\*\*\*

**Présents** : M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure CAPILLON, M. Patrick PEYROUX, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Benoit COQUELET, M. Christophe DELAVault, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, Mme Elise GIMENES (Arrivée à 20 h), M. Régis JOFRION, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux)

**Absents représentés** : M. Jacques DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Chrystell LAMOTHE donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN.

**Absent excusé** : M. Philippe PATEY

**Secrétaire de séance** : Mme Nythia FOISNET

**Assistent** : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

M. le Maire accueille avec plaisir Mme Nythia FOISNET qui réintègre le Conseil Municipal après quelques mois passés en Isère, compte tenu des obligations professionnelles de son mari.

Il adresse ses sincères félicitations à M. Benoit COQUELET pour sa brillante élection au Conseil Départemental, ainsi qu'à la Vice-Présidence, en charge de l'économie, de l'insertion et de l'emploi. Il ajoute qu'il compte beaucoup sur son soutien pour porter et défendre les dossiers de la commune de Vouillé au Conseil Départemental.

Mme Nythia FOISNET est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est immédiatement abordé.

\*\*\*\*\*

◆ **Présentation des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation de compétence du Conseil Municipal.**

Monsieur le Maire informe le conseil des principales décisions prises dans le cadre des délégations prévues, conformément aux articles L-2122-22 et L-2122-23 et aux délibérations du Conseil Municipal en date du 7 avril 2014.

- Décision du 24 mars 2015 : signature du marché avec l'entreprise CCI Structures de Reffannes (79), pour la réalisation d'un audit sur la structure de l'Eglise pour un montant de 3 950 € HT, soit 4 740 € TTC ;
- Décision du 13 avril 2015 : signature du marché avec l'entreprise ETA Philippe BILLY d'Ayron, pour la réalisation de travaux de fauchage des accotements et élagage des haies sur les chemins ruraux et les voies communales pour un montant de 5 250 € HT, soit 6 300 € TTC.

◆ **Annulation de titres de recettes d'assainissement**

M. Patrick PEYROUX présente à l'assemblée trois certificats d'annulation concernant des factures d'assainissement :

- Facture de M. Pascal GARREAU pour un montant de 47.64 €  
Motif : estimation élevée
- Facture de M. André RIDEAU pour un montant de 210.56 €  
Motif : fuite privée - loi WARSMANN
- Facture de M. Jean-Pierre DUPORT pour un montant de 246.73 €  
Motif : fuite privée - loi WARSMANN

Il est également précisé qu'en application de jugements rendus par les Chambres Régionales des Comptes, une annulation ou une réduction de titres de recettes doit s'analyser comme une dépense et, qu'en conséquence, le mandat ou le titre d'annulation doit être accompagné d'une délibération pour chaque annulation ou réduction de titre. Cette obligation ne s'applique pas pour les erreurs de nom, d'imputation ou de liquidation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- l'annulation des trois factures présentées,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

◆ **Dénomination d'une voie communale**

Suite à une demande formulée par des membres de l'U.S. Vouillé, M. François NGUYEN LA propose de dénommer la voie reliant le Centre Socioculturel à la rue du Coquet, « allée Jean-Claude METAIS ».

M. Jean-Claude METAIS est né à Vouillé en 1939. Il est décédé en Algérie en 1961, 4 jours avant de rentrer en France. Il s'était beaucoup investi pour relancer l'activité football dans la commune.

Une stèle a déjà été installée pour honorer sa mémoire, à proximité des courts de tennis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de dénommer la voie reliant le Centre Socioculturel à la rue du Coquet, « allée Jean-Claude METAIS ».
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

M. le Maire précise qu'une inauguration de cette rue sera organisée avec la famille, l'US Vouillé et les anciens combattants.

◆ **Chaufferie bois : validation du plan de financement ; demande de subvention au titre de la réserve parlementaire**

M. François NGUYEN LA rappelle que le projet de chaufferie bois vise à alimenter en chauffage et en eau chaude sanitaire, l'école élémentaire publique du Petit Bois, le gymnase de Braunsbach, ainsi que la salle polyvalente. Ce projet fait suite au Conseil en Orientation Energétique et aux diagnostics énergétiques réalisés en 2009 sur l'ensemble des bâtiments communaux. La démarche s'inscrit dans le cadre du Contrat Local d'Initiative Climat signé entre le Pays des Six Vallées, la Région Poitou-Charentes et l'ADEME, avec pour objectifs la réduction de la facture énergétique communale et la contribution de la collectivité à l'effort national pour la réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Ce projet est inscrit au budget 2015 avec le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Travaux	335 000	Etat (DETR, non cumulable avec l'aide du Conseil Départemental)	97 666.41
Coordonnateur SPS	1050		
Etude de sol	5 000	Réserve parlementaire	5 000
Maîtrise d'œuvre (10%)	33 500	Région/ADEME	116 000
Total	374 550	Commune autofinancement	155 883.59
		Total	374 550

M. le Maire indique que les subventions de l'Etat et de la Région (+ADEME) sont garanties, sous réserve d'un début des travaux impérativement avant le 1<sup>er</sup> juillet de cette année.

Une consultation a été lancée et les plis ont été ouverts lors de la réunion de la commission d'appels d'offres du 1<sup>er</sup> avril dernier. Après analyse des offres, la commission s'est réunie le 8 avril pour l'attribution des différents lots. Compte tenu du dépassement du budget alloué, il a été décidé de procéder à des négociations avec les entreprises ayant répondu pour chacun des lots.

La chaudière doit être opérationnelle pour l'hiver 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- la validation du plan de financement proposé,
- de solliciter une subvention de 5.000 € au titre de la réserve parlementaire de Madame la Députée,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

#### ◆ **Demandes de subventions pour le remplacement de menuiseries à l'école primaire du Petit Bois**

M. François NGUYEN LA rappelle que la Commune de Vouillé s'est engagée dans une démarche d'économie d'énergie sur les bâtiments publics. Cette démarche s'appuie sur un Conseil en Orientation Energétique réalisé en 2009 et sur des diagnostics énergétiques réalisés en 2010 sur les bâtiments les plus « énergivores ». Il en a résulté un programme pluriannuel de travaux.

A ce jour, les huisseries de la salle d'activités ainsi que celles de trois classes ont été remplacées.

Il reste 26 fenêtres et 6 portes à changer.

Pour 2015, l'opération consiste à remplacer les neuf fenêtres du réfectoire et quatre portes dont celles des sanitaires attenants. Le montant des travaux est estimé à 40 000 € TTC.

Mme Valérie POIGNANT indique que les travaux sont prévus pendant les vacances d'été. M. Bernard PIERRE-EUGENE précise qu'une concertation a été engagée avec le Centre Socioculturel qui occupe les locaux en juillet pour l'Accueil de Loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- le lancement de la consultation des entreprises pour le remplacement des menuiseries du réfectoire et des sanitaires de l'école primaire publique et de recourir à la procédure adaptée prévue par le code des marchés publics,
- de donner délégation à M. le Maire pour l'attribution de ce marché,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier et à solliciter l'aide financière du Pays des 6 vallées, du Conseil Départemental de la Vienne (Programme d'Aide au Développement des Communes) et celui de la Région Poitou-Charentes dans le cadre du Fonds Régional d'Excellence Environnementale.

#### ◆ **Demandes de subventions pour la réalisation d'un Skatepark**

M. Jean-Luc CHATRY rappelle que le projet de Skatepark s'inscrit dans une démarche de promotion du sport sur la commune de Vouillé. La définition des besoins s'est faite en concertation avec des adolescents de Vouillé, dès 2014, afin de leur offrir toutes les activités possibles liées à l'implantation d'un skate Park (skate, roller, BMX,...). Cette phase de concertation s'est articulée autour d'un comité de pilotage constitué d'élus, de jeunes, de techniciens et d'animateurs du Centre Socio-culturel local. L'outil créé servira de support à des animations initiées par le Centre Socio-culturel et permettra de capter, autour d'activités sportives et récréatives, de nombreux jeunes très demandeurs d'un tel équipement.

Des négociations sont en cours dans le cadre de la consultation des entreprises.

L'enrobé devra probablement être réalisé sur deux exercices, compte tenu du dépassement potentiel de l'enveloppe budgétaire affectée à cette opération.

Le montant prévisionnel de l'investissement s'élève à 35.000 €.

M. le Maire rappelle que l'inauguration est prévue le vendredi 10 juillet en soirée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter des subventions auprès du Conseil Régional (FRIL) et du Conseil Départemental de la Vienne (Programme d'Aide au Développement des Communes),
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

◆ **Tarifs 2015 de la piscine et du camping**

Monsieur Christophe MERIEL-BUSSY propose au Conseil Municipal de délibérer sur les modalités d'ouverture et les tarifs 2015 de la piscine et du camping, examinés par la commission « Vie locale - Tourisme », réunie le 9 avril dernier. Il n'est pas prévu d'augmentation de tarifs cette année.

Le camping sera ouvert jusqu'au 13 septembre, en accord avec l'agent en charge de cet établissement.

<b>Camping</b>			
<b><u>Dates d'ouverture</u> : du lundi 1er juin au 13 septembre 2015</b>			
<b>Heures d'ouverture : Du 1er juin au 30 juin 2015 : 7h30 - 8h30 et 19h - 20h</b>			
<b>Heures d'ouverture : Du 1er juillet au 30 août 2015 : 7h00 - 9h30 et 18h - 20h30</b>			
<b>Heures d'ouverture : Du 1er septembre au 13 septembre 2015 : 7h30 - 8h30 et 19h - 20h</b>			
	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>Proposition 2015</b>
<b>Tarifs</b>			
Campeurs	3,80 €	3,80 €	3,80 €
Enfants jusqu'à 2 ans	gratuit	gratuit	gratuit
Enfants de 3 à 7 ans	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Emplacement + véhicule	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Branchement électrique	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Garage mort	10 €	10 €	10,00 €
Famille nombreuse Adulte	1,50 €	2,00 €	2,00 €
3 enfants et plus jusqu'à 16 ans inclus enfants	1,00 €	1,00 €	1,00 €
<b>Bloc de glace</b>			
Fourniture d'une bouteille de 1,5 l	1,10 €	1,10 €	1,10 €
<b>Lave-linge</b>			
Tarif	3,00 €	3,00 €	3,00 €
<b>Taxe de séjour (réservée à la CDC)</b>			
Tarif	0,20 €	0,20 €	0,20 €

<b>Piscine</b>			
<b>Dates d'ouverture :</b>			
Samedi 20 juin et dimanche 21 juin 2015 (gratuit pour tous ; ouverture en fonction du temps)			
Samedi 27 juin et dimanche 28 juin 2015 (payant pour tous ; ouverture en fonction du temps)			
Du samedi 4 juillet au lundi 31 août 2015 (payant pour tous)			
Samedi 5 septembre et dimanche 6 septembre 2015 (payant pour tous ; ouverture en fonction du temps)			
Samedi 12 septembre et dimanche 13 septembre 2015 (payant pour tous ; ouverture en fonction du temps)			
Ouverture possible pour les scolaires début septembre			
<b>Horaires d'ouverture :</b>			
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 14h30 à 19h30			
Samedi : de 14h30 à 20h00			
Dimanche : de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 20h00			
Mardi : Fermée			
	2013	2014	Proposition 2015
<b>Tarif</b>			
Enfants de 5 à 16 ans - entrée journée	1,20 €	1,30 €	1,30 €
Carte de 10 entrées enfants	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Adultes (17 ans inclus et plus entrée journée)	2,10 €	2,20 €	2,20 €
Carte de 10 entrées adultes	17,00 €	17,00 €	17,00 €
<b>Tarifs réduits</b>			
Personnes handicapées	1,70 €	1,70 €	1,70 €
Famille nombreuse - Entrée journée	1,00 €	1,10 €	1,10 €
Carnet de 10 tickets pour famille nombreuse	8,00 €	8,00 €	8,00 €
<b>Gratuité</b>			
Campeurs munis du justificatif (gratuité effective le lendemain de l'arrivée)			

M. Jean-Luc CHATRY souligne que le samedi 5 septembre est le jour de la fête des enfants et que le 12 septembre se tient la journée des associations. De l'avis de la commission, ces manifestations ne sont pas incompatibles avec l'ouverture de la piscine.

En réponse à une question de Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe MERIEL-BUSSY précise que le tarif « garage mort » est destiné à des personnes qui laissent leur caravane pendant plusieurs jours, en leur absence.

M. Jean-Luc CHATRY propose de réfléchir à l'ouverture de la piscine en septembre pour les scolaires.

M. Christophe MERIEL-BUSSY propose que les commissions concernées (RH, vie scolaire) étudient ce point.

La température de l'eau doit être à 25° pour accueillir les scolaires.

Mme Dany BONNIN précise que la commune a payé 2.000 € de transport cette année pour se rendre à la piscine et 1,5 € par entrée à la piscine. S'agissant d'une compétence obligatoire, le transport et les entrées sont à la charge des communes, la compétence scolaire n'ayant pas été transférée à la communauté de Communes.

M. le Maire propose que ce point soit étudié rapidement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- l'approbation des modalités d'ouverture et des tarifs 2015 de la piscine et du camping tels que présentés ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

◆ **Modification des conditions d'utilisation des salles communales**

Monsieur Jean-Luc CHATRY rappelle que les conditions générales d'utilisation des salles communales ont été adoptées par délibération du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2014.

Il était notamment prévu que la salle polyvalente ou celle de la Grande puissent être mises à disposition gratuitement au bénéfice des associations de Vouillé, une fois par an, en semaine, du lundi au vendredi soir.

Compte tenu du nombre croissant de demandes de locations le vendredi soir, il est proposé de limiter le prêt gratuit aux associations de Vouillé, une fois par an, en semaine, du lundi au jeudi soir inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver les conditions générales d'utilisation des salles communales telles que modifiées ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

◆ **Règlement du marché de Noël**

Monsieur Christophe MERIEL-BUSSY propose au Conseil Municipal de délibérer sur le règlement du marché de Noël, examiné par la commission « Vie locale - Tourisme », réunie le 9 avril dernier.

Il donne lecture du règlement et présente les tarifs proposés :

- Associations de Vouillé :
  - Gratuité pour 1 table de 2m
- Commerçants, artistes, artisans et associations extérieures à Vouillé, avec SIRET :
  - 15 € pour 1 table de 2m + 1 Grille (1x2m)
- Particuliers sans SIRET :
  - 5 € pour 1 table de 2m
- Table supplémentaire : 10€
- Grille supplémentaire : 5€
- Stand extérieur 3mx3 : 20€

M. Christophe MERIEL-BUSSY indique qu'il n'y a pas assez de grilles à mettre à la disposition des associations.

En réponse à une question de Mme Valérie POIGNANT, M. Christophe MERIEL-BUSSY précise qu'il n'y avait pas de règlement auparavant.

Il confirme que le prochain marché de Noël ne pourra se tenir dans la salle polyvalente en raison des élections régionales prévues les 6 et 13 décembre prochains. Il est proposé que le marché ait lieu dans le gymnase de Braunsbach le 12 décembre, la salle polyvalente n'étant pas disponible les samedis proches de cette date.

Il rappelle que le marché rassemble une trentaine d'exposants.

Mme Valérie POIGNANT suggère de communiquer sur le changement de lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le règlement du marché de Noël ainsi que les tarifs présentés ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier

◆ **Candidature pour un second papillon dans le cadre du label régional « Terre saine »**

Madame Marie-Laure CAILLON rappelle que, par délibération en date du 26 mars 2009, le Conseil Municipal a engagé la commune de Vouillé dans la démarche régionale « Terre Saine, votre commune sans pesticide », symbolisée par le label « Papillon ». Cette action invitait les collectivités à diminuer les usages de pesticides sur les espaces publics conformément aux directives du plan écophyto 2018. Elle indique que ce label ne rapporte rien, mais qu'il ne coûte rien non plus ! Il s'agit, avant tout, d'un enjeu de santé publique. Les produits phytosanitaires seront interdits en 2018 pour les collectivités (sauf cimetière et terrain de sport) et en 2020 pour les particuliers.

Suivant son inscription à cette dynamique, la commune de Vouillé a été labellisée « 1 papillon ». Cette distinction correspond à une surface entretenue sans pesticide, de l'ordre de 15%.

Compte tenu de l'évolution des réglementations, de plus en plus restrictives en matière d'usage des pesticides dans les espaces publics, compte tenu également des efforts conséquents en matière de réduction de l'usage des pesticides sur le domaine public par les services de la collectivité et sur proposition de la commission « Cadre de vie », il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la validation de la candidature de la commune de Vouillé pour l'obtention d'un second « papillon » (50% des surfaces totales entretenues sans pesticides).

Comparatif des surfaces entretenues sans pesticides.

Années	Voiries	Espaces verts
2009	25%	45%
2015	47%	91%



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de déposer la candidature de la commune de Vouillé pour l'obtention d'un second « papillon », dans le cadre de la démarche régionale « Terre Saine, votre commune sans pesticide »,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

◆ **Points divers**

• **Projet pédagogique de l'école élémentaire du Petit Bois sur le thème du potager**

Madame Marie-Laure CAPILLON fait état de l'avancement du projet de l'école élémentaire du Petit Bois sur le thème du potager. Les aménagements ont été réalisés par les services municipaux et les plantations ont débuté avec les enfants, les enseignants, les agents et des élus bénévoles. Des arbres fruitiers et un verger seront plantés cet automne.

Elle rappelle l'évolution positive de la communauté éducative qui est en train de s'approprier le projet. D'autres thèmes devraient s'ajouter ultérieurement : lutte contre le gaspillage, tri sélectif et compostage. Les enfants pourront cueillir les légumes.

En juillet, l'accueil de loisirs entretiendra le potager. Des activités périscolaires sont menées en parallèle, dans le cadre du PEDT.

• **Gestion différenciée des espaces verts de la commune**

Madame Marie-Laure CAPILLON indique que la commission « environnement, cadre de vie » travaille sur la mise à jour du plan de gestion différenciée des espaces publics, pour faire face aux obligations réglementaires, mais aussi, plus globalement, pour améliorer la qualité de l'environnement sur la commune. Une formation a été organisée avec les agents et des élus, sur la mise en place d'un plan de gestion. Les secteurs seront entretenus différemment les uns des autres. A l'intérieur de certains secteurs (comme la Gorande), plusieurs niveaux d'entretien pourront être définis.

Une réunion de présentation de la démarche sera réalisée par Cycléum avant le prochain Conseil Municipal du 26 Mai à 18 h 30.

Mme Marie-Laure CAPILLON propose de présenter le plan de gestion lors d'une réunion publique en juin. Il est important que les habitants adhèrent à la démarche.

Elle précise que l'opération « Prends ta binette ! » sera organisée le 30 Mai prochain rue du Chêne Vert, Basses rues, rue du Puits Chiez...

Mme Béatrice FLEURY s'interroge sur les obligations qui pèseront sur les agriculteurs lorsque les collectivités et les particuliers ne pourront plus utiliser les pesticides.

Mme Marie-Laure CAPILLON indique que la collectivité se doit d'être exemplaire. Elle rappelle que les habitants sont responsables de l'entretien de leur trottoir.

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, M. le Maire informe les membres présents que le prochain Conseil Municipal aura lieu le **mardi 26 mai à 19 h 30**. La réunion sera précédée d'une **information sur la gestion différenciée, à 18h30**.

La séance est levée à 20h45.